



Liquidation judiciaire

Par christophe69124

Bonsoir, mon futur actionnaire est en pleine liquidation judiciaire?

En effet il est interdit de gérance pour l'instant, et le dossier est entre les mains de la Brigade Financière, pour des malversations.

Caution solidaire etc...

Si je lui cède des parts sociales de ma SASU quels sont les risques?

Si il est redevable au impots d'une somme importante, les impots peuvent ils se servir dans la société?

merci pour vos réponses